



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/218
S/19625
16 mars 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : CHINOIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Points 42, 72, 130 et 137 de la
liste préliminaire*
QUESTION DE LA PAIX, DE LA
STABILITE ET DE LA COOPERATION
EN ASIE DU SUD-EST
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 15 mars 1988, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la
Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la note adressée le 14 mars 1988 par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine à l'ambassade de la République socialiste du Viet Nam en Chine (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 42, 72, 130 et 137 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent par intérim
de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) DING Yuanhong

ANNEXE

Note datée du 14 mars 1988, adressée à l'ambassade de
la République socialiste du Viet Nam en Chine par le
Ministère des affaires étrangères de la République
populaire de Chine

Le 14 mars 1988, les navires de guerre vietnamiens qui étaient entrés illégalement dans les eaux territoriales des îles chinoises de Nansha ont délibérément lancé des attaques armées contre des navires chinois qui se livraient à des activités normales d'inspection, d'étude et de patrouille dans les eaux entourant le récif de Chigua des îles Nansha. Les navires chinois ont été contraints de contre-attaquer pour se défendre.

Au mépris des déclarations solennelles répétées du Gouvernement chinois, les autorités vietnamiennes ont continué d'envoyer des troupes ayant pour mission d'envahir et d'occuper les îles et les atolls chinois de Nansha, et maintenant les navires de guerre vietnamiens ont commencé à se livrer à de violentes provocations militaires contre les navires chinois pour tenter de créer des tensions dans cette zone maritime. Le Gouvernement chinois exprime sa profonde indignation et proteste vigoureusement contre cet état de fait. Les autorités vietnamiennes doivent immédiatement mettre fin à leurs provocations armées contre la Chine dans les eaux entourant les îles Nansha et se retirer des îles, des atolls et des eaux adjacentes appartenant à la Chine et qu'elles occupent. Dans le cas contraire, elles devront assumer l'entière responsabilité de toutes les conséquences qui en découleront.
